

Conseil Municipal du 09 mars 2024

Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert BENAS

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 14/02/2024 fait par Mme Rodica MANEA, approuvé à l'unanimité

Étaient présents : Mesdames, Messieurs : Gilbert BENAS, Daniel CHRISTEL, Éric DAVANTURE, Marie-Edith GROISON, Rodica MANEA, Aude NOËL, Michel ROYER, Michael VITARD

Étaient représentés : Marie-Paule SAVOYE par Daniel CHRISTEL, Arnaud MAZOYER par Aude NOEL, Odile DALIA par Michel ROYER, Audrey MOREAU par Éric DAVANTURE

Délibération 6

Demande de subvention FAPC – Grand Chalon

Implantation d'une forêt gourmande – Avenue du Stade

Exposé de Madame Aude NOEL, Adjointe au Maire :

La municipalité prévoit d'implanter une forêt gourmande sur la zone du stade de football. Environ 400 arbres composés de diverses espèces seront plantés sur une surface de 1 500m².

Le coût global de l'opération s'élève à 12 452,13 € HT soit 14 942,55 € TTC.

Ces travaux sont subventionnables dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) du Grand Chalon au titre de l'aménagement paysager. Il est possible d'obtenir une aide maximale de 50,00 % sur ce projet en programmation 2024.

Madame Aude NOEL sollicite l'avis du conseil municipal pour l'engagement de cette opération et la demande de subvention FAPC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCÉPTE** le montant des travaux de 12 452,13 € HT.

- **SOLLICITE** l'aide financière FAPC du Grand Chalon au titre de l'aménagement paysager.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention FAPC 6 226,06 €

Autofinancement 6 226,07 €

- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2024

- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 7

Demande de subvention FAPC – Grand Chalon

Travaux de réfection et de création de trottoirs Avenue de Bourgogne

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la réfection des trottoirs de l'avenue de Bourgogne

Pour concrétiser ce projet, il est envisagé de réaliser les travaux suivants :

- Création et réfection de bordures pour améliorer la sécurité des piétons entre l'arrêt de bus « arrêt cimetière » et le centre-bourg ;
- Réduction de la chicane pour améliorer la visibilité des conducteurs ;
- Mise à la cote et revêtements pour la mise aux normes de l'accès aux personnes en situation de handicap.
- Mise en place de dispositifs pour améliorer la gestion des eaux pluviales.
- Signalisation adaptée aux piétons et aux usagers de la route.

Le coût global de l'opération s'élève à 51 365,00 € HT soit 61 638,00 € TTC.

Dans le cadre du FAPC 2024, il est possible d'obtenir une aide maximale de 50,00 % du reste à charge sur ce projet au titre de l'opération « équipements ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de réfection et de création de trottoirs, Avenue de Bourgogne,
- **ACCEPTE** le montant prévisionnel des travaux soit 51 365,00 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière FAPC du Grand Chalon pour ce projet au titre de l'opération « équipements »,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention DETR	17 978,00 €
Subvention FAPC	16 693,50 €
Autofinancement	16 693,50 €
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2024
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fin des discussions à 12h00.